

« Notaires au féminin » : comment le notariat joue la carte des femmes

INTERVIEW PROFESSIONS

Publié le 25/11/2025

Barbara Thomas-David

*notaire à Paris, présidente
fondatrice de
Notairesaufeminin.com*

Propos recueillis par

Delphine Bauer

journaliste

L'association Notaires au féminin a pour ambition d'aborder les spécificités de la féminisation du métier de notaire. Sa présidente, Barbara Thomas-David, revient pour Actu-Juridique sur le double objectif de cette association : poursuivre la féminisation de la profession et participer à un meilleur accès au droit pour les femmes, souvent tenues à l'écart des décisions patrimoniales. Rencontre.

Actu-Juridique : Vous évoquez la féminisation de la profession comme un atout compétitif. Dans quel sens ?

Barbara Thomas-David : Pour les notaires, la féminisation est un vrai enjeu. Compter davantage de femmes a engendré une image plus jeune, plus empathique, différente de la profession. Car, malgré beaucoup de campagnes de communication, on constate aujourd'hui que, même chez les jeunes générations, la profession de notaire est perçue comme étant exercée par un homme, d'un certain âge, installé derrière son bureau, inaccessible et peu enclin aux nouvelles technologies. Or tout cela est faux ! Notre profession est la plus féminisée et la plus digitalisée des professions juridiques.

Autre constat : encore aujourd'hui, de nombreuses femmes n'osent pas franchir la porte d'une étude de notaire. Et en féminisant la profession, nous concourrons à favoriser l'accès au droit, car il existe un effet miroir. Les femmes se retrouvent dans d'autres femmes. Elles se confient plus facilement et en face ont des professionnelles avec une autre vision de la profession. *In fine*, en faisant évoluer notre image, nous touchons d'autres personnes, et principalement des femmes. Nous sommes avant tout des juristes de proximité. Finalement, nous sommes présents à tous les moments de la vie : un mariage, un pacs, une acquisition ou une création de société, un divorce, des moments-clés où il faut prendre des décisions. Si les décisions sont mauvaises ou ne sont pas prises du tout, parce qu'on ne sait pas, on met la poussière sous le tapis. Malheureusement, quand tout cela ressort, cela est catastrophique pour toutes les femmes tenues à l'écart des questions patrimoniales.

AJ : Vous constatez donc encore que parmi vos clients, les femmes sont moins nombreuses ou prennent moins la parole ?

Barbara Thomas-David : Souvent, quand le couple vient nous voir, la démarche est commune et la parole, libre. En tant que notaires, nous avons un rôle de stricte égalité et d'objectivité, nous devons expliquer le bon et le mauvais côté des choses en cas d'acquisitions. Mais ce qui est silencieux et invisible est le plus embêtant. Vous allez par exemple voir un homme acheter un bien tout seul. Le jour de la signature, Madame est là, mais si elle va s'occuper de la décoration et du déménagement, elle n'en est pas propriétaire. De notre côté, cette donnée nous aura peut-être échappé, car ce sont des personnes qui ne sont pas mariées ou pacsées. Cela peut être aussi un homme qui crée son entreprise et, en discutant de ses statuts, on comprend qu'il y a un conjoint dans l'équation. L'autre problématique se présente quand les clients viennent à deux mais que Madame ne parle pas ou peu – souvent dans le cadre des divorces ou des successions.

AJ : Dans la sociologie de la profession, pourtant très féminisée, les femmes notaires restent-elles toujours plus invisibles que leurs confrères, ou est-ce un cliché ?

Barbara Thomas-David : Ça n'en est pas un ! Je précise que la féminisation s'est produite très rapidement : en 20 ans, on est passé de 14 % à 57 % de femmes. C'est donc un mouvement très rapide et naturel – c'est-à-dire qu'il s'est fait sans quota – et c'est tout à l'honneur de la profession. Cependant je dois nuancer : les chiffres sont une chose, mais la réalité au quotidien de l'égalité professionnelle en est une autre. Je dirais que l'égalité professionnelle est sur le chemin, mais qu'elle n'est pas encore arrivée à maturité. Dans les instances, par exemple au Conseil supérieur du notariat (CSN), nous pouvons nous réjouir d'une stricte égalité au sein du bureau mais, dans les faits, il n'y a eu qu'une seule fois une femme présidente du CSN jusqu'à présent. De même, le principe selon lequel à la tête de la pyramide se trouve un homme se décline beaucoup dans les études, notamment les plus grosses. Ceux qui ont le pouvoir, le *lead*, ce sont les hommes. Je le dis sans acrimonie, mais c'est un constat : les hommes ont la place qu'ils ont car ils étaient là avant nous. Il faut que, petit à petit, les choses se rééquilibrent, naturellement.

AJ : Qu'est-ce qui rend la profession si attractive, notamment pour les femmes ?

Barbara Thomas-David : Quand vous regardez les bancs des facultés de droit – et ce n'est pas nouveau –, les étudiantes sont majoritaires. Les femmes ont beaucoup plus d'appétence pour le droit que les hommes. Techniquement et mathématiquement, dans toutes les professions juridiques, il y a donc de plus en plus de femmes. J'aime nous appeler les « magistrates de l'amiable ». Peut-être que cette volonté de conciliation, de gérer de l'humain, de trouver des solutions est conceptuellement davantage dans l'ADN féminin ? Une certitude : les femmes notaires veulent faire du droit mais n'ont pas envie d'être avocate, d'aller au conflit, ce qui fait que notre profession séduit beaucoup de femmes. Sans oublier le côté libéral, qui permet de concilier vie professionnelle et personnelle.

AJ : La profession de notaire est aussi en pleine évolution : crise de l'immobilier, intelligence artificielle (IA), etc. Les enjeux sont importants. Quels sont les plus prioritaires ?

Barbara Thomas-David : Les enjeux du digital sont encore plus évidents depuis l'émergence de l'IA. Peut-être est-ce un poncif, mais l'IA est avant tout un outil qu'on doit appréhender et utiliser à bon escient. On ne va pas disparaître, car notre ADN repose aussi sur notre mission de conseil. En effet, le notaire suit ses clients dans un acte de A à Z, qui commence par un conseil juridique. S'il y a des enjeux spécifiques, on met en place la médiation et conciliation, puis arrive la rédaction d'un acte, enfin sa conservation. Notre noyau dur est donc la mission de conseils envers nos concitoyens, juridiques et fiscaux, en somme la gestion de leur vie patrimoniale. Mais il existe une dimension qui passe sous les radars : les biais au féminin. Quand on a appris aux machines à traiter un dossier de financement d'offre de prêt – car, s'il y a une tâche répétitive que l'on peut traiter avec l'IA, c'est bien une offre de prêt – le constat a été fait que l'IA reproduisait nos biais de traitement de ces dossiers, y compris de genre, de façon exponentielle. C'est un vrai problème. Il faut apprendre à casser ces biais qui vont s'accroître encore avec l'IA.

Autre chose : l'IA permet un accès au droit à tous. Sous prétexte de faciliter cet accès, notre crainte est que les gens aillent moins consulter un juriste et fassent confiance à ce que dit l'IA. Or elle peut leur donner des solutions mais qui ne seraient pas adaptées à leur situation. Je ne dis pas qu'il ne faut pas utiliser une IA, qui peut vous délivrer une première information, mais ensuite, il faut aller voir l'humain, son notaire. En comparaison, une banque en ligne, c'est très bien, mais pour faire des placements subtils, il faut consulter son banquier. À l'avenir, pour mieux informer des dangers de l'IA, je pense que des exemples de fausses bonnes idées concrètes seront le plus efficaces. Exemple : dans la rédaction de testament, Madame Untel s'est limitée à une réponse instantanée et gratuite et elle s'est retrouvée dans telle ou telle situation inconfortable. On peut corriger ces biais au maximum et créer des alertes, grâce à des développeurs, codeurs, des juristes. Mais c'est un travail à remettre sur le métier chaque jour car le droit évolue, et les biais reprennent pied dans ce droit qui évolue.

AJ : Vous voyez des besoins spécifiques des femmes concernant leur accès au droit ?

Barbara Thomas-David : De façon modeste, nous restons une petite structure. Mais à notre échelle, nous avons eu un développement assez incroyable. Nous avons été reçues plusieurs fois par la ministre de l'Égalité, je suis en lien avec Marie-Pierre Rixain, députée qui œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Parlement, etc.

En fait, si je contextualise, je peux dire qu'il y a eu d'abord MeToo, puis la prise de conscience croissante sur les violences physiques faites aux femmes. Depuis quelques années, on s'attaque aux violences économiques, qui sont des violences silencieuses. Un sujet éminemment moderne et actuel sur lequel nous pouvons apporter notre expertise.

Pour la majorité des hommes, je dirais que l'égalité professionnelle est globalement acquise : à fonction et efficacité égales, tout le monde est d'accord pour être payé pareil, y compris dans les couples. Mais si le tabou de la profession et de la réussite s'estompe, il existe toujours celui de l'argent. Ça s'est déplacé. Il reste encore chez les hommes une volonté de gérer le patrimoine ou d'avoir même son patrimoine propre, malheureusement parfois au détriment de sa conjointe. C'est assez culturel, les femmes n'osent pas parler d'argent. Dans le couple, lorsqu'elles gagnent plus, qu'elles jouent un rôle important, elles se disent qu'elles ne vont pas en plus s'occuper du patrimoine. Quand un divorce survient, nombreuses sont celles qui reconnaissent qu'un salaire supérieur était clivant. Je ne compte plus le nombre de femmes, âgées ou plus jeunes, qui me disent : « Ah si j'avais su... » Et je n'oublie pas celles de plus de 50 ans. À la retraite et même avant, la cinquantaine est une décennie qui catalyse pour les femmes toutes les erreurs patrimoniales qu'elles ont pu commettre ou subir. Celles qui se sont arrêtées de travailler pour élever les enfants, qui ont connu l'expatriation de leur mari, ou celles à qui le mari a dit « Ton salaire part dans les impôts, arrête de bosser », elles font face à tous les trous dans la raquette. Et à 50 ans, si elles se font quitter, outre les problématiques liées à une rupture douloureuse, elles se retrouvent dans des situations patrimoniales désastreuses. D'où l'importance du conseil, de la prévention et d'un meilleur accès au droit pour les femmes.

Référence : AJU017z7 